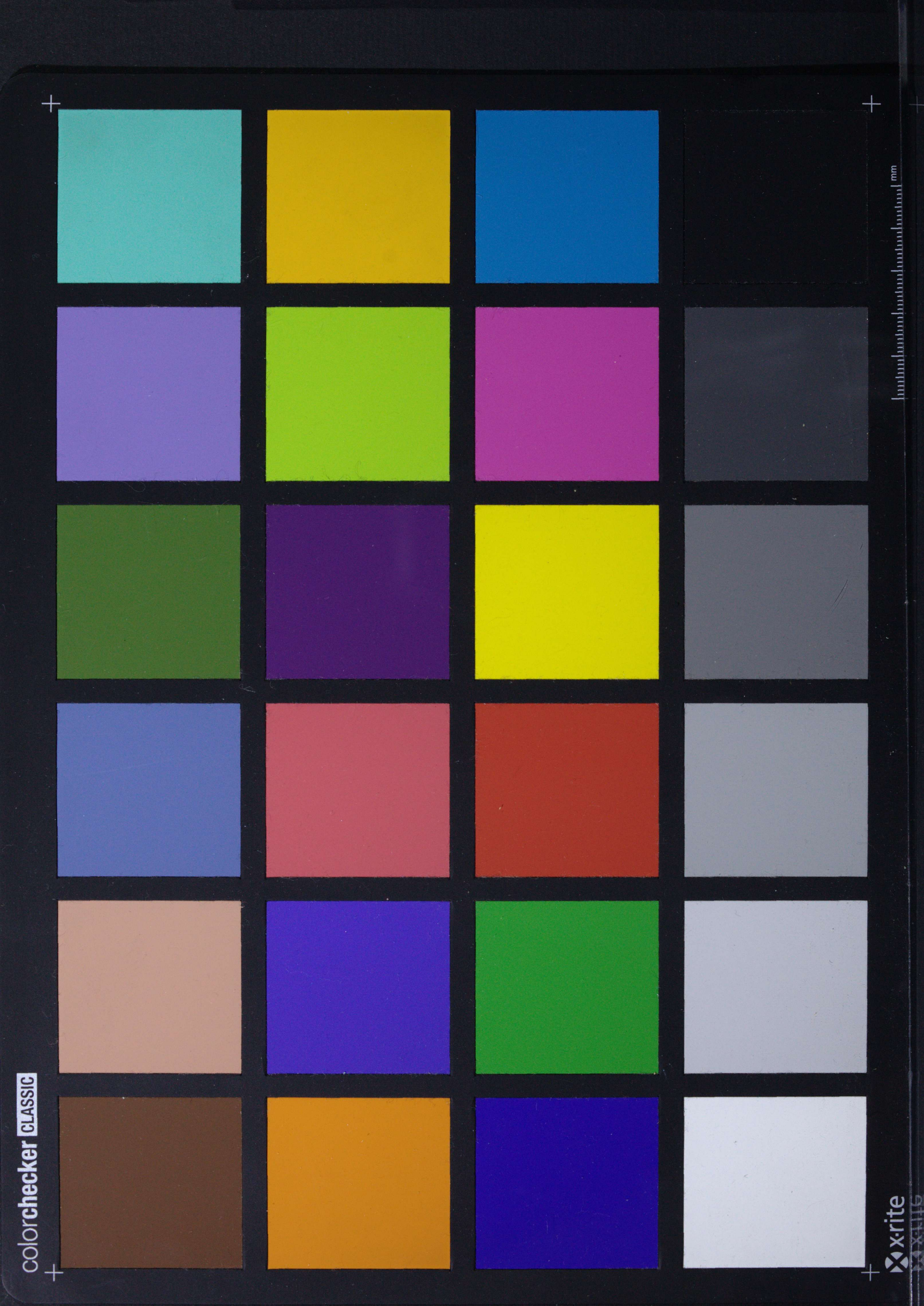
colorchecker CLASSIC
x·rite
mm

x-rite
colorchecker CLASSIC
mm

Mél.
8° 69
11

Jacques FLACH

La Souveraineté du Peuple et le Suffrage politique de la Femme

Leçon d'ouverture faite au Collège de France le samedi 11 décembre 1909.

Mél. 8° 69 - 11.

Éditions
de la REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE (Revue Bleue)
et de la REVUE SCIENTIFIQUE
41 bis, Rue de Châteaudun, PARIS

BIBLIOTHEQUE SCIENCES PO
1 390 304

La Souveraineté du Peuple

et

Le Suffrage politique de la Femme

EXTRAIT DE LA *REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE*
(*Revue Bleue*)
des 29 janvier et 5 février 1910.

Jacques FLACH

La Souveraineté du Peuple et le Suffrage politique de la Femme

Leçon d'ouverture faite au Collège de France le samedi 11 décembre 1909.

BIBLIOTHÈQUE
Mél. 8° 69-11

Éditions
de la REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE (Revue Bleue)
et de la REVUE SCIENTIFIQUE
41 bis, Rue de Châteaudun, PARIS

LA SOUVERAINETÉ DU PEUPLE ET LE SUFFRAGE POLITIQUE DE LA FEMME

Notre pays traverse manifestement une crise de pessimisme ou de scepticisme politique. Nous devons prendre garde de ne pas retomber dans les erreurs et les faiblesses qui tant de fois déjà ont produit un mouvement de recul et fait sombrer chez nous la liberté chèrement conquise et le progrès sagement réalisé. La France aspire, j'en ai la conviction profonde, à un développement continu et normal de ses institutions libres, à un relèvement progressif et raisonné du niveau intellectuel, du niveau moral, du niveau économique de l'ensemble de la nation. Il faut pour cela qu'elle ne se perde plus dans les nuées, qu'elle ne risque plus de retomber lourdement et toute meurtrie sur le sol. Elle doit s'élever d'un vol sûr et régulier, sans à coup, sans violent sursaut.

Plus que jamais donc il importe que chacun de nous acquière une claire conscience de ses droits et de ses devoirs; et c'est pour y aider selon mes forces,

avec l'expérience que me donne, au bout d'une carrière déjà longue, l'étude désintéressée des sociétés humaines, que j'ai transporté mon enseignement, cette année, au cœur même des plus graves problèmes qu'agitent à l'heure présente les esprits éclairés, soit en France, soit hors de France : je veux dire la théorie de la souveraineté du peuple, sur laquelle le suffrage universel repose, la participation de la femme aux droits politiques, sans laquelle il n'est point de suffrage universel.

« *Ce que j'opine*, dirai-je avec Montaigne, *c'est aussi pour déclarer la mesure de ma vue et non la mesure des choses* », ne prétendant ni tout voir, ni tout savoir, estimant que *savoir ignorer* est la première condition qui s'impose au savant. Mais j'ajoute que restreindre le champ de l'ignorance est aussi son premier devoir. De là vient à la science pure sa radieuse sérénité. Elle domine les intérêts égoïstes, d'où jaillit la passion mauvaise, elle fait mieux que respecter les consciences, elle les éclaire et les vivifie. N'est-ce pas la vérité qui est la source féconde de l'harmonie sociale, et celle-ci, à son tour, n'est-elle point le but final de la science politique?

Si vous me demandez maintenant de préciser, dès le début, et en attendant que nous portions nos regards en dehors de nos frontières, l'angle sous lequel j'aperçois la société présente, voici ce que je vous dirai.

Nous ne souffrons ni de maladie aiguë ni de vice organique, mais nous pâtissons des malaises que provoque toujours une réorganisation hâtive. Nous n'avons donc besoin ni des médecins de droite, ni des chirurgiens de gauche. Ce sont de bons hygié-

nistes qu'il nous faut. Les aspirations de notre peuple ne sont pas douteuses. Il veut vivre et progresser, il ne se sent malade que pour autant qu'on le lui persuade. Les abus de la souveraineté du nombre sont évidents, mais ils sont corrigibles. Il y a mauvais fonctionnement de certains organes, pléthore des uns par engorgement, atrophie des autres, par manque d'exercice. Une bonne hygiène y remédiera. Elle fera circuler la vie plus normalement dans toutes les parties du corps social, elle fera s'épanouir la véritable souveraineté nationale, celle dont la femme aura sa légitime part, le vrai gouvernement de tous par tous, la république idéale qu'ont rêvée nos pères, sans pouvoir s'en représenter l'exacte image, et que nous, leurs descendants, nous avons la tâche de réaliser dans toute sa plénitude.

Seulement, ne nous exagérons en rien la sagesse ni l'intelligence du peuple. L'homme d'Etat le plus brillant de l'antiquité grecque, Périclès, n'avait point si grande confiance que d'aucuns aujourd'hui dans l'esprit des foules, même des foules athéniennes, puisqu'un jour que le peuple l'acclamait, il se retourna vers un des siens et lui demanda tout bas : *Ai-je donc dit quelque sottise?*

Un grand peuple ne saurait guère avoir de volonté raisonnée et suivie; il n'a que des passions, des velléités ou des instincts. De là ses élans et ses défaillances. La force d'inertie chez lui est proportionnelle à sa masse, mais heureusement en raison inverse de son instinct de conservation; c'est là ce qui lui fait illusion. Il croit vouloir, quand la nécessité lui commande d'agir ou que des volontés individuelles, incarnant ses fantaisies ou ses passions, se

donnent et se font prendre pour une volonté collective.

Nous soumettrons à une critique rigoureuse la théorie régnante de la souveraineté populaire, non seulement en France, sous l'aspect qui nous est familier, mais hors de France sous les formes extrêmement diverses qu'elle y revêt. Nous nous demanderons si les femmes ont tort ou ont raison de s'appuyer sur elle. Puis, parcourant tour à tour les pays étrangers, nous assisterons à ce grand mouvement de réforme électorale qui se fait jour partout; en Angleterre, en Allemagne, en Hongrie, ailleurs encore, et à cette revendication des droits de la femme dont beaucoup s'effraient et que je salue, pour ma part, comme l'aube d'une ère nouvelle. Nous décrirons les phases de la lutte féministe, qui, dans certains pays, soulève de si ardentes passions, nous enregistrerons les bulletins de victoire et rechercherons les causes des succès et des échecs.

*
* *

Le champ est vaste et, pour mieux l'embrasser du regard, élargissons notre point de vue, plaçons-nous en face de l'énigme historique que Proudhon a formulée dans les termes saisissants que voici (1).

« S'il est pour les nations un système de *gouvernement normal* — et la raison y incline — d'où vient que la nation française, intelligente entre toutes, généreuse, pleine d'audace, aimant la liberté jusqu'à la

(1) Proudhon. *De la justice dans la Révolution et dans l'Église* (Ed. 1868), I. p. 14-15.

licence, l'égalité jusqu'à l'ostracisme, l'ordre public jusqu'à la transportation, folle de l'égalité et folle d'arbitraire, d'où vient qu'une telle nation ne l'a pas encore trouvé ? »

Serait-ce, se demande Proudhon, qu'une loi inflexible de l'histoire « condamne les sociétés à rouler sans fin dans un cercle fatal ? » Mais alors, « comment expliquer cette *antinomie* choquante, immorale d'un *être*, la SOCIÉTÉ, *en lutte continuelle avec sa* FONCTION MOTRICE, *avec son maître organe?* »

Et Proudhon répond : « Ce qu'il faut considérer avant tout dans le gouvernement n'est pas l'origine (droit divin, droit populaire ou droit de conquête); ce n'est pas non plus la forme (démocratie, aristocratie, monarchie, gouvernement simple ou mixte); ce n'est pas même l'organisation (division des pouvoirs, système représentatif ou parlementaire, centralisation, fédéralisme, etc.), toutes ces choses sont le *matériel du gouvernement*. Ce qu'il faut considérer, c'est l'esprit qui l'anime, sa pensée, son AME, son IDÉE. »

Le fougueux révolutionnaire se rencontre ici avec le théocrate fanatique, Proudhon avec Joseph de Maistre, qui s'écriait : « Aveugles que nous sommes ! Comment pouvons-nous croire que le corps politique n'a pas aussi sa loi, son *âme*, sa force plastique et que tout flotte au gré des écarts de l'ignorance humaine ? »

Il y a une profondeur indéniable dans la pensée de Proudhon. L'âme des sociétés humaines, c'est pour lui l'*idée de justice*. A ses yeux, les constitutions politiques n'évoluent pas. Seule, évolue la conscience populaire, et c'est dans le sens de la justice qu'elle évolue. La transformation externe des États,

la succession des formes gouvernementales ne serait donc qu'un simple mirage, une apparence, une illusion analogue à celle que vous éprouvez dans un train rapide, quand vous voyez passer et s'enfuir arbres et maisons, montagnes et plaines. Le voyageur, quel est-il? la conscience populaire. Elle seule est en marche. Progrès et régression sont indépendants des formes politiques qui se succèdent. Le passage de l'une de ces formes à l'autre n'est en *soi* ni un progrès ni un recul.

Et la force propulsive? Sur ce point, je suis pleinement d'accord avec Proudhon, si je fais des réserves sur l'autre partie de sa thèse. Je vois comme lui le principe du mouvement dans une oscillation, dans une alternance, dans une résultante de la force d'attraction et de la force de répulsion agissant sur l'ordre social. Je souscris à cette formule de Proudhon pour l'avoir vérifiée par mes recherches historiques :

« L'histoire tout entière n'est qu'une suite de composition et de décomposition ; aux pluralités ou fédérations succèdent les agglomérations et aux agglomérations les dissolutions (1) ».

N'est-ce pas ainsi que le principe des nationalités s'est attaqué aux agglomérations qu'avait opérées la conquête? n'est-ce pas ainsi que le principe individualiste de la souveraineté de tous a pris la place de la concentration des pouvoirs aux mains d'un seul? Et ce principe lui-même n'est-il pas battu en brèche aujourd'hui par les deux grandes formes d'agglomération sociale, le socialisme et le syn-

(1) Proudhon. *De la capacité politique des classes ouvrières* (Ed. 1873), p. 157.

dicalisme? Or, remarquez-le. Poussé à l'extrême, le sentiment national a engendré l'impérialisme et c'est par une exagération analogue que le gouvernement de tous par tous se change en domination d'une majorité souveraine, qui ne reconnaît plus les droits de la minorité et à plus forte raison tient à sa merci toute la moitié de la société humaine, exclue du droit de cité, les femmes.

Voulons-nous observer de plus près le conflit des forces, nous voyons que ce sont les forces économiques que le syndicalisme représente, et les forces politiques que veulent mettre en mouvement ceux qui réclament une réforme électorale. A mes yeux, les deux actions doivent être combinées. Il faut sauvegarder, et il faut équilibrer les uns par les autres, les droits de l'individu et les droits de la société, aussi bien dans le domaine économique que dans le domaine politique.

Pour y parvenir, la liberté doit être le grand ressort, et le groupement des forces vives et productrices de la nation le grand rouage. L'erreur des utopistes a été et est encore de vouloir imposer à la société une organisation factice, au lieu de lui reconnaître la plus grande liberté de s'organiser elle-même. J'espère vous montrer comment cette organisation *naturelle* peut être conçue, et comment les femmes y participeront avec les hommes, selon les aptitudes sociales de chacun, selon son degré de valeur morale et d'activité productrice.

Que je le dise de suite, en effet, si le suffrage politique est un *droit*, il est plus encore un *devoir*. Son élément primordial est un élément moral, et nous pouvons alors ramener aux termes que voici le problème de l'admission des femmes au droit de suf-

frage : Oui ou non, le sentiment du devoir, l'esprit de dévouement et de sacrifice, le souci du bien public sont-ils aussi vifs, aussi profonds, aussi complets chez la femme que chez l'homme? Si la morale féminine est inférieure à la vôtre, hommes, restez les maîtres. Si les femmes sont moralement vos égales, vos supérieures, peut-être, de quel droit les tenez-vous à l'écart du scrutin?

Certes, je ne me dissimule pas que la conception que j'ai du suffrage, comme un devoir bien plus qu'un droit, est étrangère encore à la plupart des esprits. Et c'est pour cela, précisément, qu'il importe de faire la lumière sur la véritable nature de la souveraineté nationale.

*
**

Je ne me propose pas, dans le cours de cette année, de suivre avec vous à la trace la longue transformation, les vicissitudes politiques sans nombre, au travers desquelles s'est concrétée l'idée régnante de la souveraineté du peuple. Ce serait, assurément, une instructive étude, mais cette étude, je l'ai faite dans cette chaire même, sous diverses formes, à diverses époques, soit en étudiant les théories politiques de l'antiquité, soit en relevant les liens étroits qui rattachent le *Contrat social* de J.-J. Rousseau à la doctrine des écrivains ecclésiastiques du moyen âge, comme des démocrates et des ligueurs du XVI^e^ siècle. Cette année, je veux me cantonner en pleine époque moderne, observer chez toutes les grandes nations contemporaines la lutte qui s'engage, dans le champ de la politique, entre la tradition ancienne et l'esprit nouveau que la Révolution française a déchaîné sur le monde.

Je retiendrai pourtant quelques traits essentiels du passé, et avant tout ceux-ci :

Une double confusion me paraît avoir vicié, au cours des siècles, ce qu'il y a de noble, de salutaire et de juste dans la souveraineté nationale. De puissance légitime, nécessaire, indispensable, elle s'est transmuée fréquemment en domination tyrannique, d'attribut du corps social en prérogative de l'individu. L'autorité, sauvegarde de la liberté, est devenue absolutisme, la souveraineté publique s'est confondue avec la personne privée du souverain. Absolutisme du monarque et du nombre, souveraineté dynastique et souveraineté populaire se font pendant ou se font équilibre.

Je le dirai d'un mot. La théorie de la souveraineté populaire a eu l'absolutisme pour père, et pour parrain le mysticisme. Aristote, son très loin ancêtre, ne la reconnaîtrait pas. Il désavouerait comme bâtard le rejeton dégénéré de sa pensée. Jamais le grand penseur ne s'est servi du terme de souveraineté κυριότης, qui est même, je crois, de basse grécité. Il n'a parlé que des maîtres (κύριοι) variables et changeants qui, selon la forme du gouvernement, en petit nombre ou comme multitude, commandent légitimement à la cité. Il n'a reconnu qu'une seule autorité constante et vraiment souveraine, celle de la raison et de la justice. Le premier, mais suivant en cela les inspirations de son maître Platon, il a écrit : « Ce sont les lois justes (κειμέ νοι ὀρθῶς) qui doivent être les seules souveraines (1). » « Décider que la loi est la souveraine, c'est se soumettre à Dieu et à la raison (νοῦς) seuls, laisser commander l'homme,

(1) *Politique*, III, 6, § 13.

c'est lui adjoindre la bête.... La loi est la *raison désintéressée* (1) » (νοῦς ἄνευ ὀρέξεως).

Ni la passion du peuple, ni l'ambition égoïste ou la soif de pouvoir du prince ne pouvaient s'accommoder d'une conception aussi sage. La théorie se modela sur l'intérêt des gouvernants.

La souveraineté ne peut être qu'absolue, dira Joseph de Maistre, « toute espèce de souveraineté est absolue de sa nature... *despotique*, dans toute la force du terme » (2), et en disant cela, il était dans la tradition romaine, canonique, royale.

Il y avait eu peut-être à Rome, sous la République, plus de liberté individuelle ou collective que dans la cité grecque, mais que devint-elle sous l'Empire? Une démocratie césarienne, une volonté tyrannique du prince, représentant, incarnant la souveraineté populaire. Et quand le peuple un jour voudra reprendre, ressaisir sa souveraineté, il ne pourra la concevoir autrement que le prince l'a faite et que le droit romain l'a consacrée, — absolue, omnipotente, infaillible. Il le pourra d'autant moins que tout s'est conjuré, la théorie et la pratique, la religion et la loi, les canonistes et les légistes, l'Église et l'État, pour lui imprimer ce caractère indélébile.

Dans la lutte du sacerdoce et de l'empire, dans le conflit violent de Philippe le Bel et de Boniface VIII, les partisans de la tiare comme les partisans du glaive se sont fait arme de la doctrine romaine et d'Aristote lui-même, pour asseoir sur un droit primordial du peuple l'absolutisme du pape, de l'empereur ou du roi.

---

(1) *Politique*, III, 11, § 4.

(2) *Étude sur la Souveraineté*, livre II, chap. I (*Œuvres inédites*, 1870), p. 292.

Dès le XIIIe siècle, Saint Thomas d'Aquin proclame en termes exprès le droit de la multitude, la souveraineté nominale du peuple (1).

Un pape, du même siècle, Innocent IV, semble même aller plus loin encore, puisqu'il élargit cette souveraineté jusqu'à y faire participer les femmes (2).

Au siècle suivant, le champion du trône, Marsile de Padoue, sera moins logique, puisqu'il exclura les femmes en les assimilant aux esclaves et aux étrangers, mais il trouvera une formule d'une rare énergie. La multitude, dira-t-il, est le maître suprême. *Est multitudo dominus major* (3).

Plus nous approchons des temps modernes, plus la souveraineté populaire devient une arme de combat. Elle le devient dans les États généraux contre l'omnipotence royale, elle le devient durant les guerres de religion du XVIe siècle, aux mains des réformés et des ligueurs, qui fondent sur elle le droit de déposer le monarque, qui justifient par elle le régicide ; elle le devient enfin sous la plume de Hobbes, le grand précurseur de Rousseau. Cette fois,

---

(1) SAINT THOMAS D'AQUIN, *Somme théologique*, I. 2, quest. 90, art. 3.

« Tout ce qui est à régler dans l'intérêt commun *(in bonum commune)*, c'est au peuple tout entier (*totius multitudinis*), ou à celui qui le représente (*gerentis vicem totius multitudinis*), qu'il appartient de le régler, c'est donc à lui à faire la loi (*condere legem*) ».

(2) INNOCENT IV. *In quinque Libr. Deret. App.* V. 32, c. 2.

» A l'Assemblée générale des séculiers, dit-il (*universitas secularis*), doivent être appelées toutes les personnes majeures de 14 ans, les hommes et les femmes, vierges, épouses, veuves ou tutrices de mineurs. »

(3) MARSILE DE PADOUE. *Defensor pacis*, dans GOLDAST. *Monarchia Rom. imp.* II, p. 170 suiv. Le *Defensor minor*, postérieur de quelques années (conservé en MS à Oxford), conclut nettement de ces prémisses à l'omnipotence impériale.

par une étrange volte-face, c'est contre elle-même que la souveraineté du peuple est retournée. Elle sert à combattre la Révolution anglaise de 1648, en arguant d'un contrat social originaire par lequel le peuple aurait à la fois établi sa souveraineté et l'aurait abdiquée au profit d'un despote.

Rousseau à nouveau renversera les rôles. Il s'appropriera en partie la théorie de Hobbes, tout en la combattant. Il fera du contrat social le bélier qui brisera le trône. Et comme on ne détruit que ce qu'on remplace, l'absolutisme populaire s'installera sur les ruines de l'absolutisme royal. Les contemporains éclairés en ont eu la claire vision.

Ecoutez ce que dit Sieyès dans son discours fameux du 2 Thermidor an III :

« Ce mot, la souveraineté nationale, ne s'est présenté si colossal devant l'imagination, que parce que l'esprit français, plein encore des superstitions royales, s'est fait un devoir de la doter de tout l'héritage des pompeux attributs et des *pouvoirs absolus* qui ont fait briller les souverainetés usurpées.

« ... Je dis qu'à mesure qu'on s'éclairera, qu'on s'éloignera du temps où *l'on a cru* SAVOIR, *quand on ne faisait que* VOULOIR, la notion de la souveraineté du peuple rentrera dans ses justes limites.

« ... Non, le peuple n'a pas par lui-même ces pouvoirs, ces droits sans limite que des flatteurs lui attribuent. La souveraineté illimitée du peuple est une conception *royaliste* et *monacale*, une conception destructive de la liberté et ruineuse de la chose publique comme de la chose privée. »

Saint-Simon, dans le *Système industriel*, est plus précis encore :

« La *souveraineté par la volonté du peuple*, ne signifie rien que par opposition à souveraineté *par la grâce de Dieu*. Ces deux dogmes antagonistes n'ont qu'une existence réciproque. On est obligé à la guerre d'avoir des armes de même portée que celles de son adversaire. Une abstraction a donc dû provoquer une autre abstraction. La *métaphysique du clergé* a mis en jeu la *métaphysique des légistes*. »

*
* *

Dans le passage que j'ai cité, Saint-Simon fait une très juste allusion à ce mysticisme que j'ai dit avoir été le parrain de la souveraineté populaire.

Deux idées principales ont été mises en avant par les théoriciens de l'Église, l'idée d'égalité de nature et l'idée d'une institution divine, d'un droit divin des peuples et des rois.

L'égalité de nature ! Elle est affirmée avec force par les écrivains ecclésiastiques dès le premier moyen âge. L'évêque Rattier, par exemple, écrira au VIII^{e} siècle :

« Dieu a voulu faire comprendre que l'homme était appelé à commander aux oiseaux, aux bêtes et aux poissons et non pas à l'homme, que tous, au sortir des mains du Créateur, sont naturellement égaux, et que les hommes doivent s'imputer à eux-mêmes cette inégalité qui a le plus souvent pour résultat de placer les meilleurs et les plus vertueux sous la domination d'autrui (*dominentur melioribus*). »

Dans son instruction (*Via regia*) adressée à Louis le Débonnaire, l'abbé Smaragde dit de même : « Nous sortons tous égaux des mains de Dieu ; le péché seul

a détruit cette égalité naturelle et réduit l'homme sous le joug de son semblable (*aliis alii culpa subacti*). »

Seul donc le péché a mis fin à l'égalité primitive, permis à l'homme de commander à l'homme. Tous, par la volonté divine, ont les mêmes droits, tous, — sauf les femmes, car les théologiens firent aussitôt la singulière réserve, que la femme ne devait pas participer à l'égalité de nature ; et cette réserve nous la retrouvons encore dans une œuvre rééditée au XIX^e^ siècle par le cardinal Gousset : « Même avant le péché, y est-il dit, l'égalité n'a pas été complète entre les deux sexes, puisqu'il est difficile de nier qu'Ève ait été un peu plus accessible à la tentation que son mari (1). » — J'ai peine à comprendre, je l'avoue, car enfin si l'égalité ne régnait pas entre Adam et Ève, alors qu'ils étaient les seuls humains, où donc était-elle ? — Quoi qu'il en soit, l'idée d'égalité de nature des hommes (à l'exclusion des femmes) a porté ses fruits. Les utopistes en ont fait un incessant usage, avant qu'elle fût érigée en dogme par la Révolution, et nous verrons l'effet direct qu'elle a eu, pendant la période révolutionnaire, sur la conception de la souveraineté.

Plus profonde encore a été l'action de l'autre idée mystique, celle d'institution divine. *Vox populi, vox Dei*, vieil axiome qui résonne à travers toute l'histoire, mais dont la signification ne cesse de changer.

Au début de notre monarchie le peuple était censé élire le souverain par une inspiration d'en haut. Il était donc l'organe de la volonté divine. Plus tard les

---

(1) BERGIER *Dict. de théologie*. V° *Etat de nature*, cité par M. Eugène d'Eichthal, *Souveraineté du peuple*. Paris, 1895, p. 28.

théologiens admirent que l'élection, si je puis dire, se faisait à deux degrés. Dieu confiait la souveraineté au peuple et celui-ci en usait pour instituer un roi.

Le peuple alors ne pouvait-il pas garder la souveraineté pour lui-même? Non pas, ont répondu les docteurs, cette souveraineté est « purement métaphysique » ; elle n'est qu'un « signe algébrique », le peuple ne la possède qu'un instant de raison pour la transmettre à un seul ou à plusieurs.

Hobbes ne raisonnera pas différemment et il nous conduit à Jean-Jacques. Étonnez-vous après cela que le mysticisme de Rousseau et le mysticisme de Joseph de Maistre se rejoignent. Ils ont au fond la même source historique; ils aboutissent à la même conception d'une volonté mystérieuse, inconsciente, du peuple. *Volonté générale* pour l'un, *raison universelle ou nationale* pour l'autre; seulement la *raison universelle* de Joseph de Maistre est fixe ou immuable, elle est formée de « l'ensemble des dogmes religieux et politiques mêlés et confondus », elle en constitue « le règne absolu destiné à réprimer les aberrations de la raison individuelle » (1), tandis que la *volonté générale* de Jean-Jacques est mobile, instable et aboutit au triomphe de l'*individualisme*.

Rousseau déclare bien que la souveraineté, qui fait corps avec la volonté générale, est inaliénable, qu'elle ne cesse pas un instant de résider dans le peuple. Mais comment s'exprimera-t-elle? En fait et nécessairement par l'avis de la *majorité*. Ce ne sera donc pas la *volonté de tous*? Oui et non, répond Rousseau, et nous voici au point d'arrivée du système,

---

(1) *Traité de la souveraineté*, p. 247.

au dernier terme, non seulement du mysticisme, mais de la subtilité.

Rousseau distingue entre la *volonté de tous* et la *volonté générale*, et il prétend nous persuader que la minorité dissidente se trompe fatalement, de la meilleure foi du monde peut-être, mais enfin elle se trompe. C'est donc pour son plus grand bien, — retenez la formule dont je me sers — qu'on doit l'*obliger à vouloir le contraire de ce qu'elle veut*.

Par ce tour de passe-passe, la *volonté de tous* et la *volonté générale* ne feront qu'un. C'est simple, et c'est topique. Méditez cette proposition : « Quiconque refusera d'obéir à la volonté générale y sera contraint par tout le corps ; ce qui ne signifie pas autre chose, sinon qu'ON LE FORCERA D'ÊTRE LIBRE (1). »

Ainsi la minorité n'a aucun droit, parce qu'elle est l'*erreur*, et, par cette solennelle affirmation de principe la souveraineté, pur *imperium*, pur droit de la force, a été parée, investie du prestige de la vérité, de la justice absolue, érigée en dogme sacro-saint. Indivisible, inaliénable, infaillible, absolue, les assemblées révolutionnaires ne pouvaient que s'incliner devant elle, quand elles prétendirent l'organiser.

Le peuple, lui, n'avait nul souci d'organisation, et il raisonna avec plus de logique et moins de subtilité. Du moment, se dit-il, que la souveraineté réside dans tous, chacun est souverain : « Ne sentez-vous pas la souveraineté qui circule dans vos veines ? » s'écrie un orateur de club. Quelle souveraineté ? un trente millionnième ? ou celle dont de Maistre disait plaisamment : « L'imagination est effrayée du nombre épouvantable de *rois* condamnés à mourir sans avoir régné », ou celle encore dont parlait M. Jaurès,

(1) *Contrat social*, I, 7, Ed. Dreyfus-Brisac, Paris 1896, p. 38.

quand il lança dans la Chambre ce propos triomphal : « Le suffrage universel a fait du peuple une assemblée de rois? » — Non, ce fut autre chose et Taine vous l'expliquera, avec l'outrance un peu âpre de son langage.

Suivez la gradation du raisonnement :

« Chaque homme, par cela seul qu'il est homme, est de droit membre de ce souverain despotique. Ainsi, quelles que soient ma condition, mon incompétence, mon ignorance... j'ai plein pouvoir sur les biens, les vies, les consciences de vingt-six millions de Français, et *pour ma quote part, je suis tsar et pape*.

« Mais, je le suis bien plus que pour ma quote-part si j'adhère à la doctrine (du contrat social)... tous les autres encourent la déchéance... Bien mieux, comme le contrat social, institué par le droit naturel, est obligatoire, quiconque le rejette ou s'en retire est, par cela même, un scélérat, un malfaiteur public, un ennemi du peuple...

« Ainsi le dogme qui proclame la souveraineté du peuple, aboutit en fait à la dictature de quelques-uns et à la proscription des autres. On est hors de la loi, quand on est hors de la secte. C'est nous, les cinq ou six mille Jacobins de Paris, qui sommes le souverain légitime (1). »

Certes nous n'en sommes plus là, avec la fiction du parlementarisme, qui confie à des représentants l'exercice de la souveraineté et réduit le rôle du souverain au choix des représentants les plus capables. Mais la nécessité même de cette représentation n'est-elle pas en contradiction flagrante avec le système

---

(1) TAINE, *La Révolution*, II, p. 27-28.

emprunté à Rousseau, système qui ne comportait que le gouvernement direct? Et ne produit-elle pas, en partie au moins, des conséquences analogues par l'abus de pouvoir de la majorité numérique?

Voici le spirituel raisonnement de M. Faguet. Il le prête à Joseph de Maistre, mais il l'a rajeuni.

« Une addition n'est pas un organisme. Vous comptez 50.000 suffrages dans un sens, 49.000 dans un autre : à quoi arrivez-vous ? A régulariser l'oppression de 49.000 citoyens, qui, du reste, peuvent être les meilleurs, et à rien autre. Ce n'est pas même une addition, c'est une soustraction : vous vous demandez, à intervalles égaux, combien de citoyens vous pouvez bien retrancher du corps social et priver, pour ainsi dire, de cité. Votre système de gouvernement est une organisation de l'ostracisme... Vous fondez votre Etat sur la dispersion, ramenée à une unité factice par un procédé grossier... Vous comptez les grains de sable et vous croyez que le total est une maison (1). »

N'est-ce pas une illusion aussi de s'en fier à la multitude amorphe pour choisir les plus capables? Il est vrai que les autorités ici ne manquent pas. Mais l'expérience, en pareil cas, vaut mieux que l'autorité ou l'intuition. Ni Aristote qni reconnaissait au peuple une certaine aptitude pour élire les magistrats, ni Montesquieu qui le jugeait « admirable pour choisir ceux à qui il doit confier quelque partie de son autorité », ni Prévost-Paradol pour lequel « la démocratie repose sur l'idée que le plus grand nombre des citoyens fait un usage raisonnable de son vote et voit toujours avec discernement ce qui

(1) Faguet, *Politiques et moralistes*, 1re série, p. 8, p. 10.

est conforme à la justice et avantageux à l'intérêt commun », aucun de ces théoriciens n'a vu fonctionner la souveraineté du suffrage universel. Aristote n'avait en vue que l'assemblée du peuple, une des formes du gouvernement direct, Montesquieu songeait au gouvernement anglais, sur la nature duquel il a commis les plus graves méprises, et quant à l'opposition libérale, sous l'empire, elle combattait au nom d'une liberté et d'une démocratie idéale.

De l'idéal nous n'abdiquons rien, mais nous sommes obligés de compter avec la réalité et l'expérience. Car la vérité est que le suffrage universel abandonné à lui-même, et tel que nous le voyons fonctionner, s'efforce de servir les intérêts des électeurs, au lieu de sauvegarder les intérêts publics, confond en d'autres termes la souveraineté avec le souverain. Par une sorte d'ironie du sort, le danger que J.-Jacques redoutait le plus pour l'Etat est issu de son système. N'est-ce pas lui qui avait écrit (1) : « Rien n'est plus dangereux que l'influence des intérêts privés dans les affaires publiques, et l'abus des lois par le gouvernement est un mal moindre que la corruption du législateur, suite infaillible des vues particulières. Alors l'Etat étant altéré dans sa substance, toute réforme devient impossible. »

Aussi bien ne devrait-on plus aujourd'hui, du moins dans les relations intérieures, parler de *souveraineté*, c'est-à-dire de domination et d'assujettissement, mais de gouvernement libre, autonome, de *selfgovernment*, et s'il faut une expression française, de *synergie* sociale. Qu'entendre par là ? Je compte vous exposer en détail la conception que j'en ai, et

---

(1) *Contrat social*, III, 4, éd. cit. p. 111-112.

vous verrez qu'à mes yeux, l'Etat doit être un simple organe régulateur, qui transforme en mouvement continu de progrès l'alternance rythmée des deux grandes forces d'agglomération et de dissolution, de cohésion et de dispersion, dont je vous ai entretenu avec Proudhon. Pour atteindre ce degré de perfection, l'association, sous la multiplicité de ses formes, est un organe intermédiaire indispensable. Elle agglutine les grains de sable, et arrête par là les excès soit de la dispersion soit de la compression. Elle crée, au profit de l'individu, un échange, une compensation de pouvoir et de sujetion, en le faisant bénéficier de la force collective du groupe auquel il appartient et en donnant à l'Etat prise et action sur lui par l'intermédiaire de ce groupe.

Suffira-t-il pourtant de mieux organiser le droit de suffrage et le droit d'association ? J'estime, pour ma part, qu'il faut infuser à l'un et à l'autre un sang nouveau, et ce sang, ce sont les femmes qui nous le fourniront.

*
* *

J'arrive ainsi, un peu tardivement, au second objet que j'ai en vue dans ce cours, et dont nous venons d'observer, par quelques traits au moins, la connexité étroite avec la théorie de la souveraineté. Faut-il, au préalable, justifier l'intérêt du sujet auprès de l'élément masculin de mon auditoire ? Je ne le pense pas.

Il me semble qu'une femme d'esprit nous a fait tort, récemment, en disant : « La question féministe est une de celles qui passionnent le plus les femmes et ennuient le plus les hommes. » Ce n'est pas juste.

Le grand nombre des femmes ne s'y intéresse pas assez, et beaucoup d'hommes commencent à se passionner pour elle.

Tous, je l'espère, finiront par s'apercevoir qu'elle est inséparable du grave problème de la réforme électorale, qui se dresse partout à l'horizon politique et qui, chez nous, tend à passer au premier plan, puisque les revendications de la femme engagent, au plus haut point, le principe même sur lequel le droit de suffrage repose.

Est-ce bien un régime de suffrage universel que celui où les élus de cinq millions de suffrages sont censés représenter la *volonté générale* et la souveraineté de quarante millions d'individus? Est-il admissible que leur volonté prévale ou tienne lieu de volonté pour les trois autres cinquièmes d'adultes mâles et pour toutes les femmes parvenues à l'âge de raison? Est-ce bien une *volonté générale* que celle qui réduit au silence les mères de familles françaises, dont le rôle social comme éducatrices est immense, exclut de toute participation effective à la souveraineté et prive même de tout contrôle sur la gestion de la fortune publique les six millions de femmes qui l'alimentent comme travailleuses et comme productrices?

Si le parti vainqueur dicte sa loi aux vaincus de la lutte électorale, la femme, elle, ne se trouve-t-elle pas à la merci de tous les partis, à la merci de leurs intérêts coalisés, qui n'ont jamais à redouter d'elle, dénuée de droits, la revanche du lendemain? Et qui donc, pourtant, peut légitimement arguer contre elle d'une *incapacité* politique, pour lui refuser le droit de suffrage, alors que ce droit est accordé sans distinction, sans contrôle, sans con-

dition de cens, ni de contribution aux charges publiques, d'autorité professionnelle ni de capacité quelconque à tous les hommes, lettrés ou illettrés, intelligents ou obtus, moraux ou immoraux, pourvu qu'ils ne soient ni fous *ni* délinquants. Certes je connais bien la réponse. La femme, dit-on, n'est pas traitée en adversaire, en vaincue, elle est traitée en amie, en compagne, par un protecteur naturel. Elle est en *minorité*, il est vrai, mais dans le sens du droit civil, en minorité comme l'enfant dont les parents défendent les intérêts avec sollicitude, avec amour, à leurs propres dépens. Le bon billet qu'a La Châtre ! et combien les faits ici sont peu d'accord avec la théorie. Une femme a pu dire avec autant de modération que de justesse : « Si nous demandons des droits politiques, c'est que le passé nous a prouvé que nous ne pouvons pas nous reposer entièrement sur l'homme de la défense de nos intérêts. » Et elle ajoute avec autant de raison : « Pas plus moralement que physiquement, l'exercice des droits égaux n'entraîne *l'uniformité*. Tous les hommes jouissent des mêmes droits, et cependant leur intelligence, leur valeur morale, leurs sentiments, leurs habitudes, varient à l'infini (1). »

Maintenant, je reconnais qu'il y a des différences profondes entre les deux sexes et que ces différences, les unes de fait, les autres de nature, peuvent exiger des restrictions temporaires ou même durables dans l'exercice des droits politiques. Je dirai de suite, quant aux différences de nature, que nous, hommes, à nous tous seuls, nous sommes absolu-

(1) Conférence faite par M[lle] Thérèse Mercier (9 avril 1908) sous les auspices du *Conseil national des femmes françaises.*

ment incompétents pour en juger. Il est indispensable que les femmes en délibèrent, en décident avec nous. Un *minimum* transitoire de suffrages doit donc être accordé aux plus capables et aux plus dignes. Elles nous aideront à résoudre le problème et à fixer, en connaissance de cause, les droits et les devoirs *réciproques* des deux sexes.

Je viens de toucher à des aspects essentiels de mon sujet. Il en est quelques autres dont je voudrais tracer de suite les lignes directrices.

Et d'abord il convient de ne s'égarer, ni se méprendre, au milieu des conditions fort variables qui sont faites à la femme dans les différents pays, et qui donnent, dans chacun d'eux, au mouvement féministe, sa raison d'être particulière et son caractère distinctif. Mon opinion sur ce point est que la légitimité du féminisme et ses chances de succès, dans un pays déterminé, dépendent de la valeur morale et professionnelle de la femme, de l'esprit public de la nation, du caractère de sa société masculine, de son régime politique et gouvernemental.

Sous cette diversité pourtant doivent se rencontrer des principes communs. J'en formulerai deux qui me paraissent certains. Le premier a trait aux rapports des revendications politiques de la femme avec le caractère des deux sexes, le second à l'intérêt social de ces revendications elles-mêmes. Il importe qu'homme et femme ne faussent et ne déforment en rien leur naturel. La femme ne doit pas plus se masculiniser (1) que l'homme ne doit s'effé-

---

(1) Pourquoi ne pas dire aussi *viriliser* pour faire symétrie à *féminiser* ? Je sais bien que nous avons le verbe *hommasser*, mais quel affreux mot ! Entendez-vous le doux Bernardin de Saint Pierre disant : « La femme qui s'hommasse n'a plus

miner. Chacun a son rôle propre, en politique comme ailleurs, rôle qui exige des qualités, des aptitudes dissemblables. La femme peut avoir autant d'énergie que l'homme, mais c'est une énergie d'autre nature. L'homme peut avoir autant de douceur que la femme, mais c'est une douceur d'un autre ordre. Au moral comme au physique, l'homme a des muscles et la femme a des nerfs.

Et les différences de caractère, je le répète, se retrouveront dans l'exercice des droits politiques ; elles fourniront même une des raisons d'être majeures de l'extension de ces droits, la vertu éducatrice de la femme.

L'éducation politique, élément fondamental, décisif de toute bonne constitution, est un dérivé ou une dépendance de l'éducation et de la moralisation générale. Or la femme est l'éducatrice par excellence, et pour remplir cette fonction dans toute son étendue, aussi bien par voie législative ou réglementaire que par action personnelle et directe, il est indispensable que son égalité politique soit reconnue en principe, et réalisée, en fait, dans toute la mesure compatible avec l'état social existant.

Cela dit, je voudrais terminer cette leçon comme je l'ai commencée, en considérant mon sujet d'ensemble et de très-haut.

*
* *

J'ai fait parfois la réflexion consolante que les hommes ne diront jamais autant de mal des femmes qu'ils en pensent de bien.

---

d'empire sur les hommes. » Ce qui, pour vrai que cela puisse être, est tout uniment odieux. Vous me direz que la chose aussi est laide. Soit, pourtant il y a des nuances.

Peut-être en est-il de même de nos jugements sur le temps où nous vivons. Nous en médisons volontiers, nous récriminons contre sa malice, et nous devons sentir au fond qu'il vaut infiniment mieux que nous le laissons croire. S'il nous fallait choisir entre lui et tous les siècles qui l'ont précédé, c'est encore lui, je gage, que nous choisirions.

Quelle époque fut animée d'un souffle plus généreux et plus sincère de large humanité ? Laquelle eut plus de bien-être et fut plus soucieuse de le communiquer à tous ? Quand donc le passé connut-il autant de sécurité et de liberté ? Quand la vie intellectuelle fut-elle plus générale et plus intense ?

M'objecterez-vous ce que j'ai dit moi-même, à savoir que le nombre fait la loi au mérite, que la multitude règne et que l'intérêt gouverne. Je répondrai très simplement. Chacun aujourd'hui porte lui-même la responsabilité du blâme qu'il adresse à l'ordre social. Chacun, en France du moins, a comme citoyen un droit égal. Il dépend de tout homme, de son activité, de son intelligence, de son dévouement à la chose publique, de remédier aux vices dont il se plaint. En était-il ainsi jadis, quand la liberté de conscience et la liberté politique se trouvaient à la merci de l'autorité monarchique et de l'autorité religieuse ? quand ces deux pouvoirs disposaient de la fortune et de la vie, s'immisçaient dans tous les rapports, pénétraient jusqu'au foyer familial, s'interposaient entre le père et l'enfant, consacraient l'assujetissement de la femme et faisaient dépendre d'une profession de foi l'exercice des droits les plus élémentaires du citoyen ?

Me direz-vous que la moralité publique a fléchi?

Je vous répondrai qu'en savez-vous? Ne jugez pas le passé sur des illusions lointaines et trompeuses, sur les disproportions entre des vices que vous touchez du doigt et des vertus que le mirage auréole. J'ai trop étudié l'histoire pour ne pas être en garde contre des illusions de ce genre. Je vois bien que certains vices et certaines vertus ont changé de caractère et d'objet, que la moralité est autre, mais je n'hésite pas à penser qu'elle est meilleure et dans l'ensemble et surtout chez l'élite. Or, c'est l'élite qui nous donne toujours le niveau moral d'une époque.

Le reproche le plus grave que j'adresserais à notre temps, et qui se lie étroitement aux grands problèmes que nous aborderons dans ce cours, c'est son défaut d'optimisme et de confiance en soi.

Les classes élevées et moyennes s'inquiètent ou s'effraient de l'inconstance, de la mobilité des flots populaires, qui ébranlent institutions et croyances, où sombrent, craignent-elles, les qualités et les traditions de notre race, qualités de grâce et d'élégance, de finesse et d'esprit, traditions de gloire et d'honneur, de stabilité et d'harmonie. Et de l'inquiétude ou de l'angoisse ne naissent que trop souvent le découragement et l'abandon de soi-même. Au lieu de mesurer d'un œil ferme les transformations spontanées qui s'opèrent, au lieu de s'y associer pour les diriger, les classes dont je parle laissent l'arène libre aux politiques de profession, et laissent l'enthousiasme, la foi et l'idéal soit aux novateurs impatients de l'avenir soit aux sectateurs fidèles du passé. Elles ne connaissent pas cet « optimisme perspicace et nullement dupe » dont mon cher maître et ami, Émile Boutmy, faisait si justement la marque du politique avisé :

« Le moraliste, disait-il, est par essence un personnage clairvoyant et chagrin ; le politique doit être clairvoyant et de bonne humeur. Il ne justifie pas son nom, s'il ne voit pas tout ce qui se découvre au chercheur attentif ; il le justifie moins encore, si, après avoir vu tout cela, il ne croit pas à quelque chose qui ne se voit point et qui pèsera dans le sens du bien. Toute société recèle des forces latentes dont l'observateur n'a pas la mesure, des puissances de réaction contre le mal qui s'amassent sous des apparences de langueur, des germes nouveaux où dorment des formes inconnues. Il est juste d'accorder à chaque peuple le bénéfice de ces chances favorables, *le politique doit être du parti de la vie contre celui de la mort* (1). »

Oh ! je sais bien que nul aujourd'hui ne recule, en parole, devant les théories les plus hardies, je sais, et chacun de vous le sait comme moi, que le socialisme de salon est aussi bien porté que la fronde mondaine. Mais j'estime que ce socialisme-là est le plus périlleux de tous. En tout temps, la sensiblerie a énervé la volonté et paralysé l'action. N'imitons pas le XVIII^e siècle où la haute société coquettait avec les idées les plus subversives et n'en menait qu'une existence plus luxueuse et plus frivole, plus propre à discréditer l'état social et à provoquer une explosion.

Ce qui manque donc le plus à l'élite, peut-être même à la masse, c'est l'énergie et la foi confiante. — Et d'où vient ce manque d'énergie? Ne tiendrait-il pas à la vie confinée, factice, débilitante des villes, qui, partout de nos jours, aspirent et épuisent le

---

(1) E. Boutmy. *Psychologie du peuple américain*, p. 17-18.

meilleur de la sève nationale, qui mettent l'homme en cage et lui dérobent la vue du ciel. S'il en est ainsi — et je le crois — pourquoi n'aurions-nous pas la bonne fortune d'assister, une fois encore, à l'extraordinaire phénomène du déplacement de l'axe de la société, de son axe moral même, par les progrès de la mécanique. Vous entendez de quoi je parle, puisque l'aviation est présente à tous les esprits? C'est d'elle en effet que volontiers j'attendrais une régénération de l'énergie humaine. N'est-ce pas sur les cimes où l'homme...

« ... Sent battre son cœur libre,
Et l'air du vaste ciel, où son chant monte et vibre,
Retremper sa vigueur et gonfler ses poumons, »

n'est-ce pas là que la liberté est née, bien plutôt que dans les forêts de la Germanie où Montesquieu cherchait sa source? N'est-ce pas des hauts plateaux « berceaux des races pures » que descendirent, vierges et vigoureux, les peuples qui ont fondé les plus puissants empires?

En vous parlant ainsi, je ne crois pas sortir du cercle d'idées où nous venons de nous mouvoir. Le jour où l'homme, naviguant librement dans l'immensité de l'espace, y aura « retrempé sa vigueur », il comptera sur lui-même, il reprendra confiance en soi, il ne se prosternera plus, pour en attendre la manne céleste, devant cette divinité souveraine que d'aucuns voudraient asseoir sur le trône vide de la Providence, devant le *Dieu-État*.

J'ai dit qu'à côté de l'énergie, la foi confiante manque. La foi ancienne a disparu, la foi nouvelle n'est pas née, et l'on ne sait quand elle naîtra.

« Où sont les Dieux promis, les formes idéales,
Les grands cultes de pourpre et de gloire vêtus
Et dans les cieux, ouvrant ses ailes triomphales,
La blanche Ascension des sereines Vertus? »

Quand et comment naîtra la foi des jours nouveaux? Elle naîtra, à n'en pas douter, du travail qui s'opère dans les profondeurs mêmes de la société, de la société laïque ou religieuse, de la société issue du passé et grosse de l'avenir, de la société appuyée ou rénovée par la science.

Et c'est là, c'est dans cette grande œuvre de renaissance, que j'aperçois la femme au premier rang.

Si l'humanité, selon la belle expression du philosophe Saint-Martin, est une lampe sacrée suspendue dans les ténèbres du temps, la femme sera la Vestale qui entretiendra le feu sacré. Elle l'a été autrefois, malgré sa servitude, et vous voudriez qu'elle ne le fût point aux jours de liberté? Son rôle d'inspiratrice ne pourra donc que croître. Mais la femme sera davantage. Elle deviendra la compagne de l'homme dans le plein sens du mot, elle prendra, elle exercera, dans tous les domaines, sa part d'humanité. Le couple vraiment humain sera enfin reconstitué, et son activité, de plus en plus féconde, fera apparaître dans tout son éclat la parole magnifique du *Philosophe inconnu* : « L'histoire des nations est une sorte de tissu vivant et mobile où se tamise sans interruption l'irréfragable et éternelle justice. »

Paris. — Typ. A. DAVY, 52, rue Madame. — Téléphone 704.19

REVUE
POLITIQUE ET LITTÉRAIRE
REVUE BLEUE

FONDÉE EN 1863. — PARAISSANT LE SAMEDI

Elle justifie son ancienne et haute réputation par l'éclat de sa rédaction, qui comprend des membres de l'Académie française, de l'Institut, du Parlement, de l'Université, etc.

Chaque ordre de questions politiques (questions parlementaires, militaires, universitaires, financières, sociales, etc.) est traité dans ses colonnes par les écrivains les plus manifestement compétents. De même ce sont d'éminents spécialistes qui exposent, chez elle, de façon régulière, le développement des Etats étrangers et les grands problèmes de la politique internationale.

La critique littéraire, la critique d'art, la critique théâtrale, sont traitées à la **Revue Politique et Littéraire** avec une fréquence et un succès notoires. Des nouvelles, des romans, des pièces de théâtre, des articles d'histoire, de philosophie, etc., achèvent d'y donner l'impression complète de ce qu'est la littérature contemporaine.

La **Revue Politique et Littéraire**, qui ne *publie que de l'inédit*, présente, par la variété et l'originalité de ses pages, une valeur hautement réputée. Elle est, de ce fait, l'un des organes essentiels des Lettres et de la Pensée françaises.

REVUE SCIENTIFIQUE

FONDÉE EN 1863. — PARAISSANT LE SAMEDI

Elle est la doyenne des revues françaises de caractère scientifique, et demeure au premier rang d'entre elles par son expansion, comme par la haute valeur et la variété de sa rédaction.

Elle expose les progrès réalisés dans toutes les sciences : mathématiques, astronomie, sciences physiques et naturelles, sciences biologiques, sciences sociales, hygiène, statistique, technologie, etc.

Chaque numéro hebdomadaire comprend, en effet, trois ou quatre *articles de fond* dus à des savants réputés, appartenant presque tous aux Académies et aux Universités ; des *notes et actualités* extrêmement abondantes, renseignant sur tous les événements et découvertes scientifiques de nature à intéresser les savants et ceux qui s'occupent des sciences appliquées ; des *comptes rendus* détaillés des discussions de l'Académie des sciences ; des *analyses* réellement critiques des livres ; un *bulletin météorologique*, etc.

Elle est indispensable à tous ceux qui veulent se tenir au courant du mouvement scientifique.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

A une Revue	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN
Paris	**8** francs	**15** francs	**25** francs
Départements	**10** —	**18** —	**30** —
Union postale	**12** —	**20** —	**35** —

A deux Revues	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN
Paris	**14** francs	**25** francs	**45** francs
Départements	**16** —	**30** —	**50** —
Union postale	**18** —	**35** —	**55** —

Le Numero d'une Revue : 0,60

La **Revue Scientifique** paraît le samedi, *chaque semaine*. Le numéro hebdomadaire comprend 32 pages de format in-quarto et 64 colonnes de texte. La collection des numéros d'un sèmestre forme un beau volume de 800 à 850 pages.

La **Revue Politique et Littéraire** possède la même périodicité, le même format, etc.

TYP A DAVY.